Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

AVIS 6.05 AU TRANSPORT

Un changement au niveau du transport a été apporté et est effectif depuis dimanche, le 14 septembre dernier.

Auparavant, les camions moyens (demandant un permis de conduire classe 3) faisaient partie du bureau de l'OLL-Transport.

Suite à ce changement, les camions moyens font maintenant partie du bureau qui s'appelle 'Transport-Camions moyens et lourds'.

Ce changement fait en sorte que tous les titulaires ayant une affectation à ce bureau doivent détenir le permis provincial de classe 3. Nos membres détenant un poste et une affectation dans ce bureau ne seront plus appelés à conduire un véhicule faisant partie des camions légers.

Donc, si vous désirez obtenir un poste et une affectation demandant un permis de classe 3, vous devez faire une demande de mutation dans ce nouveau bureau.

RAPPEL - AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE DE DÉLÉGUÉ(E)S, DES MEMBRES DE COMITÉS ET MILITANT(E)S

Deux sujets chauds seront abordés dont l'article 53 (sécurité d'emploi) ainsi que la campagne 'Sauvons Postes Canada'. Venez en grand nombre! Nous sommes toutes et tous touché(e)s par les décisions de Postes Canada et du gouvernement conservateur majoritaire…

JEUDI LE 25 SEPTEMBRE 2014
@ 8H30, 12H00 ET 18H30

Loisirs communautaires St-Michel
7110, 8e Avenue à Montréal
(coin de Jean-Talon, près du métro St-Michel)

Syndicalement,

Alain Duguay
Président
STTP-Section locale de Montréal
AD/go sepb-574

Montréal, le 16 septembre 2014 / **176**